

Charte pour l'Agriculture, l'Urbanisme et les Territoires ▼

La Chambre d'Agriculture, l'Association des Maires et le Conseil Général, ont signé à la Préfecture, une Charte pour l'Agriculture, l'Urbanisme et les Territoires. Le but est d'instaurer un code de bonne conduite pour maintenir l'activité agricole et la qualité paysagère face à la concurrence sur les terres. L'objectif est de créer, de manière concertée, un équilibre entre le développement urbain et touristique et la protection des espaces agricoles et naturels. Les villes et les villages sont soumis à de nombreux projets (résidentiels, récréatifs, accueil, activités, infrastructures, équipements publics...) qui se font au détriment des espaces agricoles. En France, chaque année, 60 à 70.000 hectares de terres disparaissent au profit de l'urbanisation et des aménagements. Sur les Hautes-Pyrénées, 480 hectares par an sont soustraits à l'agriculture. L'espace agricole, qui est une ressource limitée, subit de fortes pressions autour des agglomérations et en milieu rural. Un espace naturel qui est définitivement perdu lorsqu'il est urbanisé. La disparition des terres impactent l'agriculture mais a aussi des conséquences sur les paysages, sur la biodiversité et sur les risques



naturels. L'étalement urbain non maîtrisé et le mitage par constructions individuelles engendrent des surcoûts pour les Collectivités (réseaux, routes, transports scolaires...). Cette charte définit, sur la base d'un état des lieux, plusieurs engagements. Réalisation de documents d'urbanisme pour gérer les sols de manière économe. Réalisation d'un diagnostic agricole pour maintenir l'agriculture. Amélioration de la qualité architecturale des bâtiments agricoles pour préserver et valoriser les paysages... L'Etat fera appliquer ces principes. Les Collectivités disposeront d'aides pour élaborer les documents d'urbanisme. La profession agricole pourra intervenir dans les projets d'urbanisme et d'environnement pour préserver des terres agricoles. Tous les Maires, qui ont les compétences d'urbanisme, vont recevoir cette charte en début d'année.